

Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, membre de l'Institut

ISBN : 979-10-231-2615-0



PUPS

Articles en versions numériques (PDF) :

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.) · Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2579-5	II Vincent Gourdon · La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samoisi-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle	979-10-231-2613-6
Pierre Chauvu · Pour Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2580-1	II Cyril Grange · La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne: les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn	979-10-231-2614-3
Christian Philip · Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche	979-10-231-2581-8	II Maurice Gresset · L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles et les baux à custodinos, XVIII ^e siècle	979-10-231-2615-0
Jean-Pierre Poussou · Notre collègue et ami: Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2582-5	II Muriel Jeorger · L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet	979-10-231-2616-7
Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi · Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse	979-10-231-2583-2	II Christiane Klapisch-Zuber · Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle	979-10-231-2617-4
Cyril Grange & Jacques Renard · Les enquêtes de démographie historique de Jean-Pierre Bardet	979-10-231-2584-9	II Jean-Marc Moriceau · Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820)	979-10-231-2618-1
Jean-Pierre Bardet, Curriculum Vitæ	979-10-231-2585-6	II Alfred Perrenoud · « Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer	979-10-231-2619-8
I Gérard Béaur · Trop de stratégie? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot)	979-10-231-2586-3	II Jean-Pierre Poussou · L'histoire méconnue d'un couple royal: Louis XVI et Marie-Antoinette	979-10-231-2620-4
I Alain Bideau, Guy Brunet · Les jumeaux: étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles)	979-10-231-2587-0	II Katia de Queiros Mattoso · Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia (Brésil) au XIX ^e siècle	979-10-231-2621-1
I Dominique Bourel · Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse	979-10-231-2588-7	II Isabelle Robin-Romero, Marion Trevisi · L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles	979-10-231-2622-8
I Philippe Cibois · Le nouvel avenir d'un ancien: le graphique triangulaire	979-10-231-2589-4	II Catherine Rollet · Le journal d'un père pendant la Première Guerre mondiale	979-10-231-2623-5
I Pierre Darmon · La catastrophe démographique algérienne de 1866-1868	979-10-231-2590-0	II Alain Tallon · « Père et mère honoreras »: quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle	979-10-231-2624-2
I Jean-Pierre Gutton · Matrones, chirurgiens et sages-femmes dans la généralité de Lyon (XVII ^e -XVIII ^e siècle)	979-10-231-2591-7	II Agnès Walch · Ego-documents et réseaux familiaux: l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV	979-10-231-2625-9
I Steve Hackel · Effondrement d'une communauté et reconstitution des familles: l'étude de la mortalité et la fécondité des Indiens de Californie durant la période coloniale	979-10-231-2592-4	III Philip Benedict · Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen	979-10-231-2626-6
I Césary Kulko · La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles: Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales	979-10-231-2593-1	III Jacques Bottin · Apprendre au large et entre soi: la formation des négociants rouennais autour de 1600	979-10-231-2627-3
I Hervé Le Bras · Morphologie des migrations	979-10-231-2594-8	III Fabrice Boudjaaba · La fieffe normande: cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime	979-10-231-2628-0
I Simon Mercieca · Introduction à la Démographie Historique maltaise: Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives	979-10-231-2595-5	III Denis Crouzet · La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme »	979-10-231-2629-7
I Michel Oris, Olivier Perroux · Les catholiques dans la Rome calviniste. Contribution à l'histoire démographique de Genève (1816-1843)	979-10-231-2596-2	III Anne Fillon · La parole au village ou les apports imprévus d'un manuscrit	979-10-231-2630-3
I Daniel Paul · Mortalité et structure familiale chez les métayers bourbonnais	979-10-231-2597-9	III Alain Gérard · Le philanthrope, la Vendée et la Révolution: Jean-Gabriel Gallot (1744-1794)	979-10-231-2631-0
I Jacques Renard · Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux	979-10-231-2598-6	III Pierre Gouhier · Les « sépultures » des Valois et des Bourbons	979-10-231-2632-7
I David Robichaux · Démographie historique des Indiens du Mexique: défis et promesses de la méthode de reconstitution de familles	979-10-231-2599-3	III Jean-Pierre Kintz · La création du premier hebdomadaire – 1605	979-10-231-2633-4
I Marc Venard · Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège, au milieu du XVI ^e siècle	979-10-231-2600-6	III François Lebrun · Éducation de prince sous Louis XIV: le Grand dauphin	979-10-231-2634-1
II Scarlett Beauvalet · Les enfants de Port-Royal: le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle	979-10-231-2601-3	III Jean-Paul Le Flem · L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle	979-10-231-2635-8
II Lucien Bély · Une famille comme les autres? Louis XIV et les siens	979-10-231-2602-0	III Francine-Dominique Liechtenhan · Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe? Un sujet à controverser dans les années 1740 à 1760	979-10-231-2636-5
II Yves-Marie Bercé · Réflexions historiques sur les enfants sauvages	979-10-231-2603-7	III Michel Nassiet · Parenté et mentalités d'après les sources criminelles	979-10-231-2637-2
II Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev · Prénommer en Russie orthodoxe – une pratique particulière	979-10-231-2604-4	III Claude Quélet · Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV	979-10-231-2638-9
II Patrice Bourdelais, Michel Demoner · Familles monoparentales et recomposées: veuvage et remariage au Creusot (1836-1866)	979-10-231-2605-1	III François-Joseph Ruggiu · L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle	979-10-231-2639-6
II Serge Chassagne · Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise: les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle)	979-10-231-2606-8	III David Troyansky · La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire	979-10-231-2640-2
II François Crouzet · La vie familiale des premiers industriels britanniques	979-10-231-2607-5	III Denise Turrel · La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle	979-10-231-2641-9
II Gérard Dellile · Les filles uniques héritières	979-10-231-2608-2	III Andrzej Wyczański · Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles: le cas polonais	979-10-231-2642-6
II Dominique Dinet · Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles)	979-10-231-2609-9	III Anne Zink · La valeur du travail sous l'Ancien Régime: Coutumes et pratique	979-10-231-2643-3
II Olivier Faron · Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde Guerre mondiale	979-10-231-2610-5	III André Zysberg · Un audit rétrospectif: l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716	979-10-231-2644-0
II Antoinette Fauve-Chamoux · Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants?.	979-10-231-2611-2		
II Jean-Marie Gouesse · 1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe	979-10-231-2612-9		

HISTOIRE DES FAMILLES



CENTRE ROLAND MOUSNIER

collection dirigée par Jean-Pierre Poussou et Jean-Pierre Bardet

DERNIÈRES PARUTIONS

- Ville et violence dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*
Philippe Chassaing
- Le livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*
Annie Charon, Thierry Claerr & François Moureau (dir.)
Des Français outre-mer
Maria Romo-Navarrete & Sarah Mohamed-Gaillard (dir.)
Ruptures de la fin du XVIII^e siècle. Les villes dans un contexte général de révoltes et révolutions
Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi (dir.)
Commerce et prospérité. La France au XVIII^e siècle
Guillaume Daudin
Monarchies, noblesses et diplomaties européennes
Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette,
Jean-Pierre Poussou, Roger Bauray & M.-Ch. Vignal-Souleyreau (dir.)
Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé
Jean-Pierre Bardet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
- La Société de construction des Batignolles. Des origines à la Première Guerre mondiale (1846-1914)*
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*
Michèle Merger (dir.)
Industrie et politique en Europe occidentale et aux États-Unis (XIX^e et XX^e siècles)
O. Dard, D. Musiedlak, É. Anceau, J. Garrigues, D. Barjot (dir.)
Maisons parisiennes des Lumières
Youri Carbonnier
Les Idées passent-elles la Manche Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X^e-XX^e siècles)
Jean-Philippe Genet & François-Joseph Ruggiu (dir.)
Les Sociétés urbaines au XVII^e siècle Angleterre, France, Espagne
Jean-Pierre Poussou (dir.)
Noms et destins des Sans Famille
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
Les orphelins de Paris
Enfants et assistance aux XVI-XVIII^e siècles
Isabelle Robin-Romero
L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)
François-Joseph Ruggiu

Jean-Pierre Poussou & Isabelle Robin-Romero (dir.)

Histoire des familles, de la démographie et des comportements

en hommage à Jean-Pierre Bardet

Préface de Pierre Chaunu, de l'Institut



Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre Roland Mousnier, de l'École Doctorale
d'Histoire moderne et contemporaine et du Conseil Scientifique
de l'Université Paris-Sorbonne

Les Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet ont été rassemblés
et mis au point par l'équipe suivante d'amis et d'élèves :

Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, Cyril Grange,
Olivier Faron, Scarlett Beauvalet, Jacques Renard, Fabrice Boudjabaa,
Marion Trevisi, Thierry Claeys, Philippe Evanno.

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-523-5.
Maquette et réalisation : Compo-Méca s.a.r.l. (Mouguerre-64990)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren
© Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007

Adaptation numérique : Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
© Sorbonne Université Presses, 2022

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

DEUXIÈME PARTIE

Familles, enfants et société

L'HÉRÉDITÉ DANS LES FAMILLES PARLEMENTAIRES
COMTOISES, XVI^e-XVII^e SIÈCLES,
ET LES BAUX À *CUSTODI NOS*, XVIII^e SIÈCLE

Maurice Gresset

Professeur émérite de l'Université de Franche-Comté

« Une tendance profonde a toujours, jusqu'au XVIII^e siècle, poussé les Français à s'approprier les fonctions publiques »¹. Pas seulement les Français, et au-delà du XVIII^e siècle aussi ! En tout cas, la monarchie française d'Ancien Régime a fort bien su utiliser cette tendance à son profit avant d'en déceler, trop tard, les fâcheuses conséquences. Étendant progressivement son emprise, la vénalité des offices devint un des piliers de l'Ancien Régime. Aux familles en mal d'élévation sociale, elle permit d'obtenir l'hérité dans leurs charges. Dans cette longue histoire sociale et institutionnelle, la Franche-Comté occupe une place à part puisqu'elle ne fut incorporée au royaume de France que sous Louis XIV, *de facto* en 1674 par la seconde conquête², *de jure* en 1678 par le traité de Nimègue. Pourtant, elle avait reçu au XIV^e et XV^e siècles des institutions de type français, mais celles-ci n'avaient pas évolué de la même façon qu'en France.

Entré avec le royaume de Bourgogne en 1032 dans l'Empire, le comté de Bourgogne, appelé aussi Franche-Comté à la fin du Moyen Âge, oscilla longtemps entre ses grands voisins, l'Empire germanique et le royaume de France. Pendant près de deux siècles (1295-1493), il resta dans l'orbite française ou bourguignonne. Il fut alors organisé à la française par Philippe le Bel, puis par les grands ducs d'Occident qui y installèrent bailliages, parlement, université. En 1477, la mort de Charles le Téméraire et le mariage de sa fille et unique héritière avec Maximilien de Habsbourg firent à nouveau, après une occupation française de seize ans, basculer la Franche-Comté du côté de l'est. Le traité de Senlis, en 1493, l'introduisit dans les possessions patrimoniales des Habsbourg, ceux d'Autriche d'abord, puis, en 1556, ceux d'Espagne.

1 Roland Mousnier, *La Vénalité des offices en France sous Henri IV et Louis XIII*, 2^e éd., Paris, p. 665.

2 Conquise très facilement une première fois en février 1668, elle avait été rendue à l'Espagne en mai, par le traité d'Aix-la-Chapelle.

D'où une grande différence avec la France : sous la domination des Habsbourg, les institutions comtoises ignorèrent la vénalité des offices qui permettait l'hérédité et favorisait la multiplication des charges en France. Louis XIV évita d'abord de l'introduire dans sa nouvelle conquête. Mais, en 1692, pressé par les besoins d'argent causés par la guerre de la Ligue d'Augsbourg, il s'y résolut. Dès lors, à travers l'exemple du parlement comtois, on aurait dû voir s'installer solidement l'hérédité³. Ce ne fut pas tout à fait le cas, du moins dans l'immédiat. Mais faut-il croire pour autant que les antécédents familiaux ne jouaient auparavant aucun rôle dans le recrutement des parlementaires comtois ? Nous allons voir qu'en ce domaine la coupure ne se situe pas en 1674 mais en 1692, et que l'étude des familles révèle que l'hérédité fut dès lors favorisée par une pratique peu connue : les baux à custodinos.

L'HÉRÉDITÉ AVANT 1692

544

1. Le XVI^e siècle (1500-1598)

Le parlement de Franche-Comté apparaît, comme nombre d'autres cours souveraines, en tant que section du Conseil du souverain dès le xiv^e siècle. D'abord ambulatoire, il se fixe à Dole, alors capitale du comté de Bourgogne en 1386⁴, mais il faut attendre le début du xvi^e siècle pour dresser des listes à peu près fiables de ses membres. En effet, ces derniers n'ont d'abord été choisis que pour la durée d'une session et ces sessions n'étaient tenues que de manière irrégulière. Par ailleurs, le Comté de Bourgogne, comme le Duché, avaient été, aussitôt après la mort du Téméraire, occupés par Louis XI. Mais Dole n'avait pas tardé à se révolter et à chasser les troupes françaises. Deux ans durant, « l'universelle aragne » avait préparé sa vengeance et, en mai 1479, par trahison, il s'empara de la ville, la détruisit systématiquement pendant trois semaines et interdit aux survivants de reconstruire leurs maisons. Dans ce désastre, toutes les archives du parlement disparurent, comme celles de la ville. Le parlement de Dole ne fut vraiment réorganisé qu'en 1500, par des lettres patentes de l'archiduc Philippe le Beau, fils de Maximilien de Habsbourg et petit-fils du Téméraire.

3 Hérédité que nous entendons ici non seulement au sens de transmission aux descendants des caractères physiques et moraux de leurs ascendants, mais aussi de leurs professions, sans exclure les transmissions matrilineaires.

4 Besançon, ville la plus importante de la province et capitale de la province romaine *Maxima Sequanorum*, est, depuis la fin du xiii^e siècle ville libre dépendant directement de l'empereur, mais, avec son archevêque prince d'Empire, elle demeure toutefois la capitale religieuse de la province. Les études les plus récentes sur les débuts du parlement de Dole ont été données par J. Courtieu en 1994, dans l'introduction du *Répertoire numérique de la série 2B des Archives du Doubs*, p. 11-13, et par Jacky Theurot dans sa thèse d'État publiée en 1998 par les Cahiers dolois sous le titre *Dole, genèse d'une capitale provinciale des origines à la fin du xv^e siècle*, 2 vol.

Il comptait alors 21 membres⁵ auxquels s'ajoutèrent deux nouveaux conseillers laïcs en 1541. Les patentes donnent les noms de tous ces personnages. Gilbert Cousin et Louis Gollut, premiers historiens de la province⁶, puis Dunod au XVIII^e siècle ont donné aussi des listes de parlementaires dolois. À l'aide de tous ces documents, et en reconstituant les généalogies familiales de ces personnages, Sylvain Pidoux a pu dresser des listes chronologiques des titulaires successifs des différentes charges qui furent remplies au parlement de Dole⁷. Il donne pour chaque titulaire une notice biographique, et même une généalogie de la famille, lorsqu'elle n'a pas été encore publiée par des auteurs anciens, comme Dunod ou Labbey de Billy⁸. Au parlement du Comté de Bourgogne, le comte souverain⁹ choisit lui-même le président et les maîtres des requêtes sans préalablement consulter la cour. Mais, pour les autres charges, la cour lui présente une liste de trois candidats, parmi lesquels le comte choisit habituellement le premier des trois. Si le souverain – ou son représentant aux Pays-Bas – nomme un personnage qui n'a pas été présenté par la cour, celle-ci fait des difficultés pour le recevoir. Ainsi, pour Henri Colin en 1524, ou Louis de Boisset, nommé surnuméraire en février 1565, et reçu seulement en août 1567¹⁰.

Le père de Louis de Boisset avait été conseiller à la cour, mais il était mort en 1544 et les ordonnances interdisaient seulement à deux parents au premier ou au deuxième degré de siéger en même temps à la cour. Les listes dressées par S. Pidoux comportent donc plus d'une fois le même patronyme, mais généralement pas à la même époque, à moins que les deux membres de la même famille ne soient parents à un degré plus éloigné. Ainsi, neuf présidents se succédèrent à la tête du parlement de Dole de 1500 à 1598. Aucun n'était fils d'un magistrat de cette cour. Jean Froissard de Broissia (1536-1595), président de 1593 à sa mort, était le frère du président Pierre Froissard (1533-1575) que sa fidélité à Philippe II mit en conflit avec ses collègues et avec les États¹¹.

5 Un président, deux chevaliers d'honneur, deux maîtres des requêtes, onze conseillers (deux clercs et neuf laïcs), deux avocats généraux, un procureur général, un substitut et un greffier.

6 Secrétaire d'Erasmus, le premier a donné une *Brevis... Burgundiae superioris... descriptio* en 1552 et le second des *Mémoires historiques de la République séquanoise*, Dole, 1592.

7 Sylvain Pidoux de la Maduère, *Les Officiers au parlement de Dole et leur famille*, Paris, 1961, 4 vol. ronéotés.

8 F. I. Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, Besançon, 1740 ; Labbey de Billy, *Histoire de l'Université de Franche-Comté*, Besançon, 1814.

9 D'abord Philippe le Beau, puis Charles Quint, et enfin Philippe II. Mais Charles Quint nomma des régentes pour les Pays-Bas et la Franche-Comté : sa tante Marguerite d'Autriche, puis sa sœur Marie de Hongrie. Nommée ensuite par Philippe II, sa demi-sœur Marguerite de Parme eut à faire face au soulèvement des Pays-Bas du Nord.

10 Sylvain Pidoux, *Les Officiers au parlement de Dole, op. cit.*, t. II, p. 232 et t. III, p. 367. Autres exemples, t. III, p. 386, et t. IV, p. 555.

11 Lucien Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, Paris, 1912, p. 638-683.

Parmi les 17 conseillers clerks entrés au parlement de Dole au XVI^e siècle, deux étaient fils de magistrats de ce même parlement¹², et quatre avaient un ou plusieurs parents dans cette cour ou dans une autre haute juridiction¹³. Quant aux 73 conseillers laïcs entrés à la cour durant la même période 1500-1598, six étaient fils de conseillers¹⁴ (9,5 %), mais aucun n'avait succédé directement à son père. Un seul conseiller laïc, Louis Mongeot de Boisset, avait compté d'autres parents que son père à la cour : il était le neveu de Claude, conseiller clerk en 1517, et le frère de Guillaume, procureur général en 1530. En définitive, à travers ces exemples, on ne peut constater au XVI^e siècle qu'une légère tendance à l'hérédité, qui n'est pas confirmée, comme en France, par l'instauration de la vénalité des offices. Au siècle suivant, cette tendance va se manifester plus clairement.

2. 1598-1668

546

À la veille de sa mort, Philippe II laisse à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie et à son mari, l'archiduc Albert, Pays-Bas et Franche-Comté, qui ne dépendent plus désormais de l'Espagne¹⁵. Les archiducs ont laissé de nombreux édits et ordonnances concernant la Franche-Comté que Jean Pétremand, conseiller au parlement en 1611, a publiés en 1619¹⁶. Les documents se font plus nombreux et ont été utilisés dans sa thèse par Michel Paris¹⁷, en particulier à partir de 1599 les registres de délibérations pour les candidats à présenter au comte souverain. Le parlement de Dole joua un rôle important pendant la guerre de Trente Ans¹⁸, défendant victorieusement la ville durant le siège de 1636 (29 mai-15 août),

12 Jean de Latour, fils d'Odorot, conseiller, et Mercurin Boisset, fils du procureur général Guillaume Boisset.

13 François Richardot Grusset avait un oncle, Nicolas, conseiller au parlement de Dole, un frère, Jean, conseiller au grand conseil de Malines, et un autre, Jean Berthod, à la chambre des comptes de Dole. Étienne de Mesmay le jeune avait un frère président de la chambre des comptes de Dole, François Bonvalot était le beau-frère de Nicolas Perrenot, le futur ministre de Charles Quint et Jean de Saint Mauris le neveu du président du Conseil de Flandres.

14 Adrien de Salives, conseiller en 1500, Claude Jaillon, conseiller en 1518, Luc Chaillot, Louis de Boisset, conseiller en 1563, François Grandjean en 1579, Jérôme Colin en 1586 et Adrien Thomassin en 1593.

15 Effectivement, on ne trouve plus guère dès lors à Simancas d'archives concernant la Franche-Comté, jusqu'à la mort sans postérité de l'archiduchesse Isabelle en 1633 (Albert était mort en 1621), ainsi que l'a montré François Pernot, *Sources espagnoles pour une histoire de Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e siècles*, Besançon 2000.

16 J. Pétremand, *Recueil des ordonnances et éditz de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, 1619, suite publiée en 1664 par J. F. Jobelot.

17 Michel Paris, *Les Officiers du parlement de Dole et leurs familles de 1598 à 1668*, Thèse de 3^e cycle, Besançon, 1987, dactylographiée.

18 La période durant laquelle elle déferle sur la Franche-Comté fut appelée guerre de Dix Ans. G. Louis lui a consacré sa thèse de doctorat nouveau régime soutenue en 1994 et publiée en 1998 à Besançon.

assurant l'intérim du gouvernement, et son procureur général, Antoine Brun représenta l'Espagne au congrès de Westphalie. Mais, pendant la guerre de Dévolution, il fut rendu responsable de la trop facile conquête de la province par Louis XIV en février 1668 et suspendu par les Espagnols après leur retour en août, à la suite de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Reproduites dans le Recueil de Pétremand, des patentes de Charles Quint interdisaient, comme nous l'avons déjà signalé, la présentation de quiconque avait avec un des officiers de la cour « conjonction de parentaige, consanguinité et affinité en premier et second degré¹⁹ » au sens du droit canonique, plus strict que le droit civil. Les officiers du parlement de Dole ne pouvaient même pas présenter leurs parents aux 3^e et 4^e degrés, c'est-à-dire leurs petits et arrière-petits-cousins. Mais, lors des séances de sélection des candidats, plus d'un parlementaire commençait par l'éloge d'un de ses parents au 3^e ou au 4^e degré et disait ensuite son regret de « ne le pouvoir nommer estant de parentaige prohibé », à tel point que le greffier décida en 1628 de ne plus consigner par écrit ces sortes de présentations, mais rien n'assure qu'elles ne continuèrent pas oralement²⁰. Jusqu'à la conquête française, le parlement de Franche-Comté resta opposé aux survivances. En 1624, après quarante ans de service, Antoine Garnier, « chargé de caducité et defaillly de forces », aurait voulu « substituer et subroger à sa charge et office de conseiller » son fils, avocat fiscal au bailliage de Dole²¹. Il présentait la grâce demandée comme une récompense des services rendus par son fils. Loin de donner un mauvais exemple, cet « attrait d'honneur » exciterait les enfants « à se rendre capables des charges de leurs pères ». Peine perdue Garnier fut remplacé en 1627 par Antoine Mayrot, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs son fils d'entrer à la cour souveraine quelques années plus tard²² comme avocat général d'abord, en 1628, puis comme conseiller en 1639, promotion dont bénéficiaient plus des deux tiers des avocats généraux au XVII^e siècle. Si de 1598 à 1668, aucun fils de président n'occupa jamais tôt ou tard la charge de son père, sur huit conseillers clercs alors nommés, deux étaient fils de président²³ et un de conseiller²⁴. Le mémorialiste Jules Chifflet, abbé de Balerne, avait été précédé à la cour au siècle précédent par son arrière-grand-père paternel Laurent, conseiller laïc, comme Edme Boutechoux, conseiller clerc nommé en 1602, l'avait été par son grand-père maternel Quentin Le Veau.

19 *Recueil des ordonnances et édictz op. cit.*, p. 5.

20 Michel Paris, *Officiers du parlement de Dole, op. cit.*, p. 61.

21 Arch. dép. Doubs, E 3894.

22 Cf. notre ouvrage, *L'Introduction de la vénalité des offices en Franche-Comté, 1692-1704*, Paris, 1989, p. 31.

23 Claude Froisçard de Broissia, fils de Jean et Bénigne Thomassin, fils d'Antoine.

24 Claude Boitouset, conseiller clerc en 1622.

Parmi les 62 conseillers laïcs entrés à la cour de 1598 à 1668 la proportion de ceux qui exercent la même fonction que le père passe à 16,1 %, tandis que huit (12,9 %) ont un autre parent à la cour de Dole ou dans une autre cour. Il faut remarquer aussi que, parmi les fils occupant après leur père une charge de conseiller laïc, certains, tel Claude Bereur entrant à la cour en 1630 trois mois après la mort de son père, ont très bien pu leur succéder, comme le remarque M. Paris²⁵. Le même auteur a effectué des calculs portant sur l'ensemble des 135 officiers qui se sont succédé au parlement de Dole de 1598 à 1668. Il relève 27 familles qui comptèrent plusieurs officiers à la cour. 21 d'entre elles en comprirent deux, dans 14 cas, il s'agissait du père et du fils. Six familles comprirent trois parlementaires, dans deux d'entre elles (Mouchet de Battefort et Terrier), il s'agissait du père, du fils et du petit-fils. Dans la majorité des cas, il s'agissait du père et de deux de ses fils (Bereur, Brun, Matherot). Dans une dernière d'un fils et d'un neveu (d'Oiselay). Il y eut donc à la cour souveraine 25 fils de parlementaires mais, si l'on ne se borne pas dans les familles à la filiation patrilinéaire, on trouve encore 18 de leurs gendres, des neveux, des arrière-petits-fils, des cousins et, si l'on veut faire le total (sans compter deux fois ceux qui sont liés par consanguinité et par alliance), on arrive au chiffre de 84 sur 135. Déjà, de 1598 à 1668, plus de 60 des parlementaires dolois étaient apparentés entre eux²⁶.

3. 1674-1692

Les conditions pouvaient paraître favorables à l'instauration de la vénalité et de l'hérédité des offices en Franche-Comté, comme elle l'était déjà depuis longtemps dans le royaume de France. Il n'en fut rien, peut-être parce que Louis XIV pensait pouvoir gagner les Comtois en rétablissant et en respectant leurs anciennes institutions quelque peu malmenées par les Espagnols depuis leur retour en août 1668²⁷. Toujours est-il qu'avant même la fin de la seconde conquête, en juin 1674, il rétablissait le parlement de Dole. Il fallait combler les vides. Conseillées par l'éminence grise de l'intendant français Camus de Beaulieu, le banquier bisontin Claude Boisot²⁸, sept nominations y pourvurent. Un seul nouveau promu, Antoine Mairot, était le fils d'un conseiller d'avant 1668, un autre, Antoine Linglois, avait un grand-oncle conseiller à la chambre

²⁵ Michel Paris, *Officiers du parlement de Dole*, op. cit., p. 148, qui cite encore trois autres cas.

²⁶ *Id.*, p. 138-140.

²⁷ Maurice Gresset, P. Gresser, J.-M. Debard, *Histoire de l'annexion de la Franche-Comté et du Pays de Montbéliard*, Le Coteau, Horvath, 1998, p. 265-268.

²⁸ Maurice Gresset, « Un fidèle de Louis XIV en Franche-Comté : Claude Boisot », dans *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris 1981, p. 169-182.

des comptes de Dole. Tous les autres étaient des hommes nouveaux. Pour les nominations qui suivirent de 1675 à 1692, aussi bien pour remplacer les magistrats décédés que pour occuper les nouvelles charges créées en 1679 dans une nouvelle chambre, celle des enquêtes (deux de président à mortier et sept de conseiller), ainsi que celles créées en 1684 (un président, deux avocats généraux, trois conseillers), Louis XIV en revint à l'ancien mode : présentation au choix du roi de trois candidats désignés par les magistrats en exercice. Seul le fils de Boisot fut nommé en 1679 sans avoir été présenté par la cour.

À la différence des nouveaux promus de l'année 1674, ceux des années qui s'écoulaient jusqu'à l'introduction de la vénalité des offices sont, pour plus du tiers des cas (34,3 %), des fils de conseiller (9) ou de procureur général (3). Trois autres ne succèdent pas à leur père : Pierre Louis Chaillot succède à son frère, Jacques de Mesmay était l'arrière-petit-fils d'un président de la chambre des comptes de Dole, François Lemaire le petit-fils d'un greffier en chef du parlement. Ainsi, sans introduire officiellement l'hérédité chez les magistrats, l'annexion de la France a fait, en moins de vingt ans, doubler la proportion des cas d'hérédité au parlement de Dole.

Honnies au temps des Espagnols, les survivances furent plus facilement admises, voire réclamées, sous Louis XIV. Le roi accorda aux fils de deux présidents à mortier la survivance de leur père. Jean-Jacques Boisot, le fils du fidèle du roi, fut en 1686 nommé président en survivance de son père, promu maître des requêtes en 1676 puis président en 1679, mais il n'exerça qu'après la démission de ce dernier, donnée en 1691²⁹. Cette même année, Claude-Ambroise-Bruno Philippe, déjà procureur général à la chambre des comptes de Dole, obtenait la survivance de son père, Claude-Ambroise, président à mortier au parlement³⁰.

Quelquefois, cependant, le roi accorda sa préférence à un candidat plus âgé au détriment du fils d'un conseiller défunt pourtant placé en tête des trois candidats que lui présentait le parlement. Ainsi, en 1680, Jean de Mesmay âgé seulement de 27 ans, fils de conseiller de très ancienne famille robine, se vit préférer le second candidat, Antoine Clerc, âgé de 64 ans, fils d'un modeste procureur postulant au bailliage de Vesoul, mais qui, par son mérite, était devenu lieutenant général du bailliage d'Ornans, puis maître des requêtes au parlement³¹. Onze ans plus tard, Henri Coquelin s'indigna quand le roi lui préféra Ferdinand Dagay. Deux ans plus tard, l'introduction de la vénalité des offices en Comté lui permit de réparer cette fâcheuse déconvenue.

²⁹ Arch. dép. Doubs, B 604, f. 311.

³⁰ Arch. dép. Doubs, B 2162, f. 15 v^o.

³¹ Maurice Gresset, *Introduction de la vénalité...*, op. cit., p. 36.

1. La taxe d'hérédité

En août 1692, en même temps qu'était publié dans tout le royaume – et aussi en Franche-Comté, ce qui était une innovation – l'édit érigeant en offices formés et vénaux les charges de maire et assesseurs, une série d'édits introduisit la vénalité des offices dans toute la province. Jamais d'ailleurs le mot ne fut utilisé dans les textes. En Franche-Comté, le terme le plus fréquemment employé fut celui de « taxe d'hérédité³² ». Au parlement comme à la chambre des comptes, bailliages et autres juridictions, les titulaires de charges devaient pour les conserver et ensuite les transmettre à leurs enfants ou les céder à un tiers, payer les sommes auxquelles ils seraient « modérément taxés ». Si dans les trois mois suivant la publication des rôles arrêtés au Conseil, les officiers n'avaient pas payé la taxe, ils seraient déchus de la grâce à eux accordée et leurs offices réputés vacants aux Parties casuelles. En réalité des délais furent accordés et des rôles de modération publiés qui ramenèrent à 9 000 livres la taxe pour un office de conseiller, initialement fixée à 10 000. Les taxes furent pour la plupart payées en 1693. Aucun magistrat du parlement ne perdit son office mais, pour le conserver, près du quart des conseillers et maîtres des requêtes avaient dû le vendre par anticipation, s'en réservant la jouissance jusqu'à ce qu'ils aient atteint les vingt ans d'exercice nécessaires pour obtenir l'honorariat et, pour les roturiers, la noblesse³³.

550

Une telle opération ne favorisait pas la transmission héréditaire. Effectivement, si nous examinons le cas des 79 conseillers laïcs entrés à la cour de 1693 à 1715, ils sont seulement 19 à avoir été précédés par leur père, plus un par son beau-père (Claude-François Jacquard) et un autre par son frère (Jean-Claude Franchet). Ces 21 forment un peu plus du quart (26,5 %) de l'effectif et quatorze d'entre eux ont directement succédé à leur père, soit 17,7 %. Quatorze autres avaient eu des parents ou alliés au parlement ou dans une autre cour supérieure. Au total, malgré l'hérédité désormais acquise, les hommes nouveaux demeuraient les plus nombreux : 44, c'est-à-dire 55,7 %. Résultat paradoxal : les membres de familles déjà représentées au parlement sont moins nombreux à y être entrés dans les années qui suivirent l'instauration officielle de l'hérédité que dans celles qui la précédèrent ! À peine plus du quart de 1693 à 1715 contre un peu plus du tiers de 1674 à 1692.

On peut relever au moins deux causes à ce paradoxe. Les ventes par anticipation d'un office pour pouvoir le conserver le temps nécessaire pour obtenir l'honorariat

32 Ainsi, dans la « quittance de la somme de 24 000 livres pour l'hérédité de la charge de président à mortier de Le Febvre » du 30 juin 1694, Arch. dép. Doubs. E 3181, Titres de famille.

33 M. Gresset, *Introduction de la vénalité, op. cit.*, p. 63.

ont déjà été citées. Il en est une autre : l'introduction de la vénalité des offices en Franche-Comté avait été pour le pouvoir royal l'occasion d'y créer de nouveaux offices, 15 offices de conseillers laïcs en 1693 et huit en 1704³⁴ lors de la création d'une nouvelle chambre, celle des Eaux et Forêts et requêtes du palais. Il faut attendre le règne de Louis XV pour voir se multiplier les cas de transmission héréditaire, certains permis par la pratique des baux à *custodi nos*.

2. Les baux à *custodi nos*

À vrai dire ceux-ci se rencontraient déjà sous Louis XIV³⁵ même si le terme latin n'était encore pas ou peu employé. Il ne figure ni dans Dunod³⁶, ni dans Ferrière³⁷. En revanche *custodi nos* (garde-nous) figure dans le *Dictionnaire de Trévoux*³⁸, avec ses deux sens, canonique et populaire, ainsi que dans le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot³⁹, mais seulement avec son sens canonique. Nous avons retrouvé cette expression en 1741, sous la plume même de l'intendant B. de Vanolles, passant en revue les sept présidents à mortier au parlement. Trois tiennent leur charge de leur père, « M. Michotey a la sienne à *custodi nos* de M. le président Espiard, au gendre duquel elle doit passer par l'expiration du terme du *custodi nos*⁴⁰ ». Trois les ont achetées.

L'exemple du président Espiard et de son gendre permet de comprendre ce qu'est un bail à *custodi nos*. Venu de Dijon, François Bernard d'Espiard de Saux (1659-1743) avait acquis l'une des deux charges nouvelles de président à mortier créées en 1692 au parlement de Besançon. Il avait épousé une Comtoise qui lui avait donné huit enfants. Mais quand, en 1725, il avait résigné en faveur de l'avocat général Michotey, il ne lui en restait que cinq. Trois garçons certes, mais dont l'aîné n'avait pas embrassé la carrière judiciaire. Les deux autres étaient bien conseillers dans un parlement, l'un à Dijon et l'autre à Besançon, mais c'étaient

34 Sans compter encore neuf autres officiers, président, chevalier d'honneur, conseiller clerc, avocat général, substituts.

35 Deux conseillers laïcs, Antoine Mairot et J.B. Richard, meurent l'un en 1695, l'autre en 1699. Ferdinand Jacques de Nans remplace le premier et Charles Monnier de Noironte le second. En 1705 Jacques de Nans résigne en faveur d'Antoine François Mairot, et en 1711 Charles Monnier en faveur de Benoît Richard qui tous deux n'avaient pas au moment du décès de leur père l'âge requis pour le remplacer.

36 F. I. Dunod, *Observations sur les titres... des gens mariés et des successions de la coutume du Comté de Bourgogne*, Besançon, 1756.

37 C. J. Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, nouv. édition, 1758.

38 *Dictionnaire universel françois et latin*, vulgairement appelé *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1752, p. 1707.

39 Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle canonique et bénéficiale*, t. V, Paris, 1784, p. 227.

40 Lettre de l'intendant à Orry du 11 juin 1741, Arch. dép. Doubs, C 595/10, carton 691 (ancienne cotation).

des ecclésiastiques, tous deux conseillers clercs. Pour perpétuer la charge dans la famille, il fallait donc marier l'une des filles à un conseiller laïc au parlement de Besançon ! En attendant le président d'Espiard loua sa charge à Michotey pour 2 200 livres par an⁴¹. Et quand, en 1730, il maria sa fille Anne-Françoise à Marie-Jules Terrier, conseiller depuis 1724, il lui donna en dot cette charge, à condition que le futur puisse l'occuper dix ans plus tard, quand Michotey aurait résigné en sa faveur⁴².

552 Ce cas Espiard-Terrier est un peu plus complexe que ceux où le magistrat qui résigne, ou qui meurt revêtu de sa charge, laisse un garçon désireux de lui succéder, mais trop jeune pour y prétendre. En pareil cas, la durée du bail de location est fixée au nombre d'années nécessaire pour que ce fils aît atteint l'âge requis de 25 ans. Mais, toujours, le locataire doit s'engager à restituer à la fin du délai fixé, la charge à la famille du bailleur, ou à lui en fournir une vacante de même nature. Ainsi la location des charges contribuait à les maintenir dans une même famille. Même si elle n'était pas désignée sous l'expression de bail à *custodi nos*, elle se rencontre dans plusieurs autres parlements. Ainsi, à Rennes – où elle fut interdite en 1729⁴³ –, à Grenoble⁴⁴ et à Toulouse⁴⁵.

Comme à Rennes, le revenu du bail à *custodi nos* bisontin était d'à peu près 5 %, variant de 1 000 à 1 500 livres, somme payable en deux versements dans l'année. Ces types de transactions touchèrent à peu près toutes les charges, sauf celles de premier président et de procureur général. On en rencontre même à la chancellerie du parlement⁴⁶. Nombreux dans le premier tiers du XVIII^e siècle, ils ne se rencontrent plus guère ensuite. De 1693 à 1750, pour 159 conseillers laïcs entrés à la cour, nous en avons trouvé 15, c'est-à-dire près de 10 %, mais passés les uns sous seing privé et d'autres devant notaire ; nous n'avons certainement pas pu tous les découvrir.

3. La fermeture du parlement

Encore assez largement ouverte sous Louis XIV, la porte du parlement s'est progressivement refermée après 1715 devant les hommes nouveaux, les familles de l'aristocratie parlementaire tenant solidement la place. Sur 55 conseillers laïcs reçus de 1715 à 1740, 32 étaient fils de conseillers (58,1 %).

41 Arch. dép. du Doubs 2 C 52, foi. 183, Traité de l'office du président Espiard.

42 Arch. dép. du Doubs, 1 E 4010, Titres de famille Terrier, 4 et 24 octobre 1730.

43 Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVII^e siècle*, Paris 1966, t. II, p. 949.

44 C. Coulomb, « *Les pères de la patrie* », *la société parlementaire dauphinoise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, thèse de 3^e cycle, multigr., Université de Grenoble, p. 41.

45 Guyot et Merlin, *Traité des droits, fonctions assignés en France à chaque office*, Paris, 1787, t. III, p. 31.

46 Jean-François Solnon, *215 bourgeois gentilshommes au XVIII^e siècle*, Paris, Besançon 1980, p. 82-83.

Un dernier groupe d'hommes nouveaux pénètre encore à la cour en 1764 : cinq sur les neuf reçus cette année-là. Il n'empêche que, pour la période 1715-1775, un sur deux des conseillers reçus au parlement a été précédé par son père : 65 sur 131, c'est-à-dire 49,6 %, et 25 autres avaient eu un parent ou allié au parlement ou à la chambre des comptes de Dole (19,1 %). Celle-ci est supprimée en 1771 et fournit cinq de ses membres au parlement Maupeou qui remplace l'ancienne cour. Cependant, la suppression de la vénalité des offices dans les cours souveraines n'a pas fermé le nouveau parlement aux conseillers de l'ancien : neuf s'y retrouvent et quatre nouveaux promus sont fils d'anciens conseillers.

Du rétablissement de l'ancien parlement en 1775 à la Révolution, les familles de l'aristocratie parlementaire interdisent encore plus efficacement l'entrée de la cour aux hommes nouveaux : trois d'entre eux seulement sur 35 conseillers laïcs parviennent à y pénétrer, et encore faut-il remarquer que l'un d'eux était le beau-frère d'un conseiller au parlement Maupeou qui avait perdu sa charge au retour de l'ancien, et qu'un second était par sa grand-mère l'arrière-petit-fils d'un conseiller du début du siècle. Partant de bases différentes (conseillers en exercice en 1788-1789 et non entrés de 1775 à 1789), et ne tenant compte que des patronymes, Jean Egret trouvait une beaucoup plus forte proportion d'hommes nouveaux⁴⁷. Or, de 1775 à 1789, six conseillers ont succédé à leur père qui avait résigné en leur faveur et un à son frère décédé prématurément, onze avaient été précédés au parlement dans les mêmes fonctions par leur père et cinq à la chambre des comptes, et neuf autres par des ascendants ou alliés dans l'une ou l'autre de ces cours. Durant la même période, en 1786, et pour la première fois dans l'histoire du parlement comtois, le fils d'un premier président avait succédé directement à son père.

Si, au XVI^e siècle, des fils ont pu occuper la même charge au parlement comtois que leur père, ils ne leur ont jamais succédé directement. Au siècle suivant, dans la Comté des archiducs, puis des gouverneurs espagnols, il est toujours défendu aux magistrats en exercice de présenter au choix du souverain des candidats qui sont leurs parents à moins du 5^e degré. Malgré tout, la présence antérieure à la cour d'un ascendant plus ou moins lointain reste un argument de poids pour le choix d'un candidat. Suspendu par les Espagnols en 1668, de retour en Comté après la première conquête de la province par Louis XIV, le parlement comtois est rétabli par celui-ci lors de la seconde conquête (1674). Le même mode de recrutement est d'abord conservé, ce qui n'empêche pas de s'accroître la proportion des fils succédant directement à leur père.

47 Jean Egret, *La Pré-Révolution française (1787-1788)*, Paris, 1962, p. 207.

En 1692, l'introduction de la vénalité des offices en Franche-Comté garantit l'hérédité mais, accompagnée de nombreuses créations de charges nouvelles, elle n'a pas pour résultat immédiat d'augmenter la proportion des fils succédant directement à leur père. L'hérédité ne s'installe solidement qu'au XVIII^e siècle et la pratique des baux à *custodi nos* permet aux familles de conserver les charges quand elles n'ont pas d'héritier en âge de succéder à leur dernier représentant à la cour. Si l'on veut bien étudier non seulement les individus et les patronymes, mais aussi les familles, on s'aperçoit que sous le règne de Louis XVI le parlement comtois est presque totalement fermé aux hommes nouveaux et qu'une nouvelle aristocratie parlementaire s'est installée au palais, rendant quasi impossible la consécration des roturiers par la noblesse attribuée après vingt ans d'exercice, consécration encore possible au début du siècle.

Conseillers laïcs entrés au parlement de Franche-Comté de 1500 à 1789

554

Période	Nombre	Pères au parlement	Parents ou alliés dans une Cour souveraine	Hommes nouveaux
1500-1598	73	7 (9,5)	1 (1,4)	65 (89)
1598-1668	62	10 (16,1)	8 (12,9)	44 (70,9)
1674-1692	32	12 (37,5)	3 (9,4)	17 (53,1)
1692-1715	79	19 (24)	16 (20,2)	44 (55,7)
1715-1775	131	65 (49,6)	25 (19,1)	41 (31,3)
1775-1789	35	17 (48,5)	15 (42,9)	3 (8,6)

TABLE DES MATIÈRES

Pour Jean-Pierre Bardet Pierre Chaunu	7
Jean-Pierre Bardet et l'administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Christian Philip	11
Notre collègue et ami : Jean-Pierre Bardet Jean-Pierre Poussou	13
Jean-Pierre Bardet, directeur de thèse Fabrice Boudjaaba & Marion Trevisi	19
Les enquêtes de Démographie historique de Jean-Pierre Bardet Cyril Grange & Jacques Renard	23
Curriculum vitae.....	29
Bibliographie succincte.....	31

PREMIÈRE PARTIE

DÉMOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

Trop de stratégie ? Transmission, démographie et migration dans la Normandie rurale du début du XIX ^e siècle (Bayeux, Domfront, Douvres, Livarot) Gérard Béaur	37
Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII ^e -XIX ^e siècles) Alain Bideau, Guy Brunet	55
Johann Peter Süssmilch et la naissance de la démographie en Prusse Dominique Bourel	67
Le nouvel avenir d'un ancien : le graphique triangulaire Philippe Cibois	73
Une crise démographique en Algérie au XIX ^e siècle Pierre Darmon	83
Matrones, chirurgiens et sages-femmes en lyonnais aux XVII ^e et XVIII ^e siècles Jean-Pierre Gutton	105

	Fécondité et mortalité des Indiens de Californie Steve Hackel.....	121
	La Famille en Pologne aux XVI ^e -XVIII ^e siècles. Essai de caractérisation des structures démographiques et sociales Césary Kuklo.....	137
	Morphologie des migrations au XX ^e siècle Hervé Le Bras.....	159
	Introduction à la Démographie Historique maltaise. Une vue générale des sources et des documents conservés dans les archives Simon Merciecca.....	183
	La minorité catholique dans la Rome protestante. Contribution à l'histoire démographique de Genève dans la première moitié du XIX ^e siècle Michel Oris & Olivier Perroux.....	201
1072	Impact de la mortalité sur la structure familiale. Exemple du sud de l'allier au XIX ^e siècle Daniel Paul.....	227
	La mesure de la mobilité géographique Jacques Renard.....	241
	La reconstitution des familles en Amérique latine David Robichaux.....	259
	Les délais de baptême dans une paroisse de l'Uzège au XVIII ^e siècle Marc Venard.....	279

DEUXIÈME PARTIE
FAMILLES, ENFANTS ET SOCIÉTÉ

	Les enfants de Port-Royal : le destin des enfants nés et abandonnés à la Maternité de Paris dans la première moitié du XIX ^e siècle Scarlett Beauvalet-Boutouyrie.....	291
	Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens Lucien Bély.....	309
	Les premiers enfants sauvages Yves-Marie Bercé.....	325
	La prénomination en Russie au XVIII ^e siècle Alain Blum, Irina Troitskaia & Alexandre Avdeev.....	337

Familles monoparentales et recomposées : veuvage et remariage au Creusot (1836-1866) Patrice Bourdelais & Michel Demonet	359
Une famille de maîtres de forges catholiques de la région lyonnaise : les Prénat (XIX ^e -XX ^e siècle) Serge Chassagne	369
La vie familiale des premiers industriels britanniques François Crouzet	385
Les filles uniques héritières Gérard Delille	405
Familles nombreuses et engagement religieux (XVII ^e -XVIII ^e siècles) Dominique Dinot	421
Hygiène, santé, mortalité dans les chantiers de jeunesse de la Seconde guerre mondiale Olivier Faron	433
Comment, en Europe, transmettre les biens de famille aux enfants ? Antoinette Fauve-Chamoux	445
1938. L'inceste et la guerre. Mariage entre alliés dans la ligne directe Jean-Marie Gouesse	457
La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX ^e siècle Vincent Gourdon	469
La photo de l'éclipse de 1912 – Itinéraires croisés de trois familles de la bourgeoisie juive parisienne : les Hadamard, les Bruhl et les Zadoc-Kahn Cyril Grange	497
L'hérédité dans les familles parlementaires comtoises, XVI ^e -XVII ^e siècles, et les baux à <i>custodi nos</i> , XVIII ^e siècle Maurice Gresset	543
L'école de l'Hôpital des Enfants malades sous la Monarchie de Juillet Muriel Jeorger	555
Écritures privées et démographie chez les marchands et notaires de Florence et Bologne, XV ^e siècle Christiane Klapisch-Zuber	569
Les enfants dévorés par les loups dans la France moderne (1590-1820) Jean-Marc Moriceau	585

« Tous parents ou presque », endogamie, parenté et alliances dans un village alpin : Sarreyer Alfred Perrenoud.....	595
L'histoire méconnue d'un couple royal Louis XVI et Marie-Antoinette Jean-Pierre Poussou.....	617
Familles et systèmes de parenté à Salvador de Bahia au XIX ^e siècle Katia de Queiros Mattoso.....	639
L'assistance aux enfants à Paris, XVI ^e -XVIII ^e siècles Isabelle Robin-Romero	651
Marion Trevisi	651
Le journal d'un père pendant la première guerre mondiale Catherine Rollet.....	683
« Père et mère honoreras » : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI ^e siècle Alain Tallon.....	699
Ego-documents et réseaux familiaux : l'exemple de la famille Ricard sous le règne de Louis XV Agnès Walch.....	713

TROISIÈME PARTIE

COMPORTEMENTS

Deux regards catholiques sur les premières guerres de religion à Rouen Philip Benedict.....	729
Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais autour de 1600 Jacques Bottin	741
La fieffe normande : cycle de vie et usages d'une spécificité du droit coutumier de la propriété à la fin de l'Ancien Régime Fabrice Boudjaaba.....	757
La question du millénarisme et « l'esprit du capitalisme » Denis Crouzet.....	777
La parole au villageois les apports imprévus d'un manuscrit Anne Fillon.....	807
Le philanthrope, la Vendée et la Révolution : Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) Alain Gérard.....	815

Les sépultures des Valois et des Bourbons Pierre Gouhier	841
La création du premier hebdomadaire – 1605 Jean-Pierre Kintz	857
Éducation de prince sous Louis XIV le Grand dauphin François Lebrun	871
L'Espagne, les Espagnols et la Bretagne au XVI ^e siècle Jean-Paul Le Flem	879
Le servage, talon d'Achille de l'autocratie russe ? Un sujet à controverse dans les années 1740 à 1760 Francine-Dominique Liechtenhan	885
Parenté et mentalités d'après les sources criminelles Michel Nassiet	905
Une chasse aux faux-sorciers à la fin du règne de Louis XIV Claude Quétel	927
L'identité bourgeoise en milieu urbain à travers les demandes d'exemptions de la garde à Amiens au XVIII ^e siècle François-Joseph Ruggiu	985
La famille, la retraite et la magistrature française post-révolutionnaire David G. Troyansky	1011
La naissance de la « rude coutume » du bonnet vert à la fin du XVI ^e siècle Denise Turrel	1023
Le marché des exploitations agricoles ou la mécanique socio-démographique à la campagne aux XVI ^e et XVII ^e siècles : le cas polonais Andrzej Wyczanski	1037
La valeur du travail sous l'Ancien Régime. Coutumes et pratique Anne Zink	1043
Un audit rétrospectif : l'analyse du budget des galères de France entre 1669 et 1716 André Zysberg	1063
Table des matières	1071

